



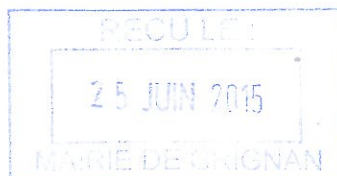
LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Culture – Sport - Jeunesse
Service Conservation du Patrimoine
Contact Chrystèle BURGARD
Tél : 04 75 79 27 17 Fax : 04 75 56 36 21
Courriel : cburgard@ladrome.fr

Réf : D1507805

Monsieur Bruno DURIEUX
Maire
MAIRIE
B.P. 18
26230 GRIGNAN



À Valence, le

Monsieur le Ministre, *Bonjour le Ministre, bon cher Bruno,*

J'ai pris connaissance du dossier concernant la transformation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et vous remercie pour cette consultation.

Ce document permettra de renforcer la qualité architecturale et paysagère de la commune de Grignan.

Vous trouverez ci-joint, conformément au code de l'urbanisme, l'avis du Conseil départemental.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

Bien amicalement

Patrick LABAUNE
Président du Conseil départemental
Député de la Drôme

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

**TRANSFORMATION DE LA ZPPAU EN AVAP
COMMUNE DE GRIGNAN
AVRIL 2015**

Avis du Conseil départemental

La commune de Grignan possède un patrimoine architectural et urbain remarquable qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser.

Les points suivants, évoqués dans le règlement l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), semblent particulièrement importants à prendre en considération.

1/ Les voies de circulation et les aires de stationnement situées aux entrées du centre ancien et des faubourgs méritent d'être aménagées et de faire l'objet d'un projet d'ensemble. Il serait souhaitable de conserver les plantations existantes et de prévoir des aménagements sobres utilisant des matériaux simples et locaux (stabilisé, murets en pierres...). Les secteurs plus particulièrement concernés sont :

- la rue longeant le cimetière ainsi que l'accès à celui-ci
- le mail et ses platanes
- la place Castellane et ses platanes
- les entrées sud : avenue du Chapon et avenue du Grillon

2/ Une partie des espaces extérieurs du centre ancien ont fait l'objet d'une requalification. Le parvis de la collégiale et sa calade mériteraient à leur tour d'être valorisés en lien avec la restauration à venir des remparts du château sur la partie proche de l'édifice.

3/ Il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de favoriser les vues sur le château depuis le secteur nord est du centre ancien, la façade des Prélats faisant l'objet d'un projet de restauration.